

## *Reconstruire Babel ou la notion de créolisation chez Glissant*

Edouard Glissant fait un usage grandissant dans son œuvre de la notion de *créolisation*, qui va se précisant et s'élargissant du *Discours antillais (DA)* au *Traité du Tout-Monde (TTM)*, en passant par *Poétique de la Relation (PR)* qui en constitue sans doute l'exposé le plus théorisé.

Cette notion est d'origine linguistique et les questions qu'on regroupe sous ce nom sont parmi celles qui ont passionné les savants occidentaux depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire depuis le moment où l'Occident a pris conscience, d'une part, de la diversité et de la parenté réelles des langues du monde et, d'autre part, de la force concrète du créole, lequel est apparu comme n'étant pas seulement babil de vieux esclaves jamais sortis de l'enfance mais langue de révolte d'esclaves adultes réunis à Bois-Caïman qui, dix ans plus tard, proclameront en créole une indépendance arrachée aux Blancs. Cette histoire a eu beau être le plus possible étouffée, l'émergence de la problématique créole s'est poursuivie et les questions qu'elle pose pèsent lourdement sur la sociolinguistique du XX<sup>e</sup> siècle.

Car une interrogation est désormais installée au cœur même du dispositif francophone, insistante et insidieuse : « Et si le génie universel de la langue française était mortel ? Et si le mythe de la clarté qui le soutient avait fait son temps ? Et si ces orgueilleuses notions, rongées par une créolisation tenace et vivace désormais installée dans leur chair même, tombaient en poussière, appelant à une nouvelle vision des langues et cultures en contact ? ».

La réflexion du linguiste attaché à définir la modalité du lien entre langage et société lui impose de se déterminer quant à l'origine et la nature du créole et à se demander, avec Edouard Glissant, si des processus de créolisation ne sont pas à l'œuvre

dans des aires de plus en plus larges des sociétés modernes, sous la pression contraignante de l'histoire qui brasse comme jamais, à un niveau mondial, langues et cultures. Pour le dire en bref, en un monde de plus en plus multiculturel et multilingue, une créolisation généralisée n'est-elle pas en voie d'installation ? C'est, en gros, la thèse de Glissant, on le sait, mais je pense qu'un examen de la problématique linguistique de la créolisation permettrait de préciser certains points de la réflexion d'Edouard Glissant, voire de lui poser certaines questions.

Mon propos s'articulera donc en deux temps. Je tenterai d'abord de baliser quelques-unes des grandes questions de la créolistique et dans un second temps je m'efforcerai, en m'autorisant de certains recoupements et de quelques lectures au microscope, de bien comprendre et faire comprendre les propositions de l'auteur de *Poétique de la Relation* et d'évoquer quelques perspectives qui en découlent.

### *1. La créolisation en créolistique*

Les débats sur le créole ont connu des moments de controverse passionnés, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec la personnalité de H. Schuchardt, dans les années 50 avec les discussions de R.Hall Jr. et D.Taylor et dans les années 80 avec les hypothèses de Derek Bickerton. Trois questions « chaudes » reviennent sans cesse :

1. Quelle est l'origine du créole ? Est-il issu d'une seule souche, théorie dite monogénétique, ou de plusieurs, théorie dite polygénétique. Cette problématique est fille (et mère) d'une question plus répandue encore, depuis plus de temps encore et toujours d'actualité – elle revient d'ailleurs au premier plan aujourd'hui avec le livre de Merrit Ruhlen, *L'origine des langues*, plaidoyer sur des bases bio-cognitivistes pour le monogénéisme –, celle de l'origine des langues et du sens du mythe de Babel.

2. Les processus d'acquisition et d'apprentissage de toutes les langues impliquent-ils tous le passage par les mêmes stades, en passant par des grammaires approximatives intermédiaires et des pidgins interlinguaux ? Si cela est non seulement l'origine mais encore l'avenir des créoles devient clair.

3. La situation de communication telle qu'on peut la connaître par une histoire attentive aux données socio-historiques est-elle déter-

minante de l'existence ou de la non-existence de créoles et de leur nature ?

Revenons sur deux de ces grandes questions, la première et la troisième, en laissant de côté pour aujourd'hui la seconde, d'orientation psycholinguistique et cognitive, secondaire pour notre débat puisque cet aspect de la question n'est pas abordé par Edouard Glissant.

1. Le créole est-il une langue mixte ? Peut-il exister des langues mixtes, c'est-à-dire empruntant ce qui les constitue en tant que telles à deux langues différentes ?

La réponse à cette question est souvent brouillée par des considérations idéologiques. Les militants du *Black power* étasuniens, les militants noiristes haïtiens, les militants indépendantistes des D.O.M. français, désireux de revendiquer des racines principalement africaines, répondent OUI d'enthousiasme, sans trop examiner les détails de l'argumentation. C'est pour eux un article de foi. Une motivation inverse expliquera la rémanence de discours francolatras attardés. Cela explique le caractère sommaire des thèses idéologiques extrêmes : le créole est du français déformé vs le créole (haïtien) est du fon<sup>1</sup> « relexifié » en français. La thèse la plus répandue dans l'opinion française est encore celle du français déformé ; la thèse la plus répandue dans ce qu'on pourrait appeler la doxa intellectuelle caribéenne est celle de la mixité ou du substrat, selon laquelle le créole a une grammaire ou une syntaxe africaine (substrat) et un lexique et un vocabulaire européen (superstrat), variable selon la langue du colonisateur certes, mais en fait surtout français et, dans une moindre mesure anglais. Citons, parmi d'autres un éminent écrivain et notable guyanais, Bertène Juminer : « elles [les ethnies africaines] forgeront un langage neuf alliant des mots d'Europe à la syntaxe nègre »<sup>2</sup>. Ce qui, notons-le en passant, est une conception du substrat inverse de celle qu'on applique à la relation du français et du gaulois, où on va parler de substrat gaulois pour évoquer les quelques mots gaulois qui subsistent en français dans une grammaire néo-latine ; il y aurait sans doute là une occasion de réflexion.

Cette thèse apparaît aujourd'hui comme difficile à tenir.

En effet, on ne peut pas parler d'une langue africaine, même si l'on se cantonne à l'Afrique de l'Ouest d'où venaient les esclaves.

1. le Fon est une langue du Bénin, pays d'où est venu le vaudou haïtien

2. In R.Ludwig ed., *La parole de nuit*, Folio essais, Gallimard, 1994

Comme l'a noté le linguiste africaniste Maurice Houis : « Toutes proportions gardées, les analogies du fon, du kikongo et du serer sont comparables à celles du français et du polonais »<sup>3</sup>. Les recherches menées avec acharnement par les substratistes n'ont d'ailleurs pas permis d'établir le début d'une preuve d'une grammaire africaine du créole. Ce qui implique que les esclaves ne purent communiquer entre eux dans leurs langues premières et impose d'expliquer comment ils le firent.

Triomphe de la thèse du français déformé ? Il s'en faut. L'abandon de l'hypothèse digénétique ne veut pas dire que le créole n'est qu'un produit de la langue source dans la mesure où la forme d'une langue dépend de l'emploi qu'on fait de ladite langue. Comme l'a noté Salikoko Mufwene : « Si tous ou la plupart des "matériaux de construction" venaient d'une même source, à savoir la langue lexificatrice, il reste toujours possible que les principes d'usage de ces matériaux puissent provenir de sources différentes »<sup>4</sup>. Si une langue a pu être considérée comme se réduisant à une grammaire et à un répertoire lexical dans une perspective linguistique formaliste-structuraliste, sa mise en pratique communicative et sa prise en charge par un sujet parlant induisent de nombreuses opérations discursives spécifiques qu'étudie une linguistique accordant à l'énonciation la première place.

2. Comment donc les esclaves se mirent-ils à communiquer entre eux ?

La linguistique d'inspiration socio-historique, dont le principal représentant en France est le professeur Robert Chaudenson, pose que ce sont les conditions particulières du contact linguistique dans les îles colonisées par des Français, et développées sur le mode économique de la plantation qui expliquent que soient nés là des créoles, tels créoles, et pas ailleurs.

Premier point fort important de la description socio-historique : le créole ne s'est pas développé au contact d'un français standard ni même de variantes d'un français standard, mais au contact de plusieurs français qu'on pourrait qualifier de marginaux. Les français d'Amérique du Nord, et en particulier certaines variantes disparues comme le français d'Old Mine (Missouri), nous offrant un état relativement proche de ce qu'était le français des colons :

3. « Langues africaines et créoles. Interférence et économie. », *Etudes créoles*, 1980, III, n°2, 9-26.

4. In Marie-Christine Hazaël-Massieux et D. de Robillard ed. *Contacts de langues/contacts de cultures/ créolisation*, L'Harmattan, 1997, 57-58.

5. J.M. Carrière, *Tales from the French Folk-Lore of Missouri*, 1937, cité dans R.Chaudenson, *Les créoles*, Que sais-je n° 2970, p. 74

6. Faut-il rappeler qu'à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, à la veille de la Révolution, le nombre des bossales est supérieur dans la population servile à celui des nègres créoles.

L'souère, l'riche 'l a mis ses deux hommes les plus braves d'la garde dans eune chambre.« Si vous aut's vouè queud'chose par la f'nèt' à souère, vous aut's tsirez, pis si vous 'l a peur d'tsiner, v'nez m'qu'ri, moïn »<sup>5</sup>.

La société coloniale créole française se caractérise par le passage d'une société d'habitation à une société de plantation, passage dont les conditions d'effectuation sont en corrélation directe avec la formation des créoles. Dans la société d'habitation, les jeunes esclaves nouvellement débarqués se « francisent » rapidement par contact direct avec le maître; la société de l'époque comprend plus de Blancs que de Noirs et les unités d'exploitation sont de taille réduite. Dans la société de plantation qui lui succède à la fin du 17<sup>e</sup> et surtout dans la première moitié du 18<sup>e</sup> siècle, ce n'est plus le français du maître, quelque marginal qu'il ait été en réalité, qui est visé par le jeune *bossale*<sup>6</sup>, c'en sont les variantes approximatives réalisées par le personnel créole d'encadrement. Si l'on songe qu'il convient de parler des français des maîtres d'une part, des langues africaines des bossales d'autre part, et des conditions d'apprentissage évoquées à l'instant, on conviendra qu'il ne soit pas exagéré de parler d'*approximation d'approximation*.

Ce qui explique d'ailleurs en passant le « mystère espagnol » : comment se fait-il qu'aucun créole ne soit né dans les îles des Caraïbes colonisées par les Espagnols ? Par le fait que ni Cuba ni la partie espagnole de Saint-Domingue ne sont arrivées au stade de la société de plantation. A Cuba en 1792, on compte 76 000 Noirs pour 96 000 Blancs tandis qu'à la même époque la proportion est à Saint Domingue de 455 000 Noirs contre 28 000 Blancs renforcés de 30 000 métis.

## 2. La créolisation glissantienne

Trois des ouvrages de Glissant peuvent être convoqués quant il s'agit de parler de langue créole : *DA*, *PR*, *TTM*. Mais l'approche du premier est en fait beaucoup plus « psy », c'est-à-dire centrée sur le sujet parlant, tandis que *TTM* propose un élargissement poétique et politique de la notion de créolisation. Si l'on cherche à s'appuyer sur le travail dont l'orientation soit la plus linguistique,

disons plus précisément sociolinguistique, il est tout à fait convenable de retenir *PR* comme référence de base

Deux chapitres centraux « Bâtir la tour » et « transparence et opacité » (p. 117-134) fonctionnent presque comme des cours de sociolinguistique sur l'opposition langues écrites / langues orales, langue véhiculaire / langue vernaculaire ; le linguistique P.Charaudeau y est cité pour sa notion de « compétence situationnelle ».

Une note de la page 132 consacrée à la notion de *diglossie* ne manque pourtant pas de surprendre le lecteur linguiste : Glissant y écrit : « J'appelle diglossie – notion apparue en linguistique mais déclarée non opératoire par les linguistes – la domination d'une langue sur une autre ou plusieurs autres, dans la même région ». « Déclarée non opératoire » ? Etrange affirmation ! Il n'y a pas de notion plus largement répandue en sociolinguistique depuis l'article de Charles Ferguson, « Diglossia », dans *Word* en 1959, tous les créolistes s'en servent. Pourquoi Edouard Glissant ne cite-t-il aucune source pour étayer cette allusion bien contestable ?

Quittons ce ton ronchon d'universitaire pour parler du fond de la question, au fil d'un examen minutieux, quasi philologique du texte de Glissant.

D'emblée Glissant montre son souci de ne pas dissocier langue et culture :

« Ce qui s'est passé dans la Caraïbe, et que nous pourrions résumer dans le mot de créolisation, nous en donne l'idée la plus approchée possible. Non seulement une rencontre, un choc (au sens ségalénien), un métissage, mais une dimension inédite qui permet à chacun d'être là et ailleurs, enraciné et ouvert, perdu dans la montagne et libre sous la mer, en accord et en errance.

Si nous posons le métissage en général comme une rencontre et une synthèse entre deux différents, la créolisation nous apparaît comme le métissage sans limites, dont les éléments sont démultipliés, les résultats imprévisibles. La créolisation diffracte, quand certains modes de métissage peuvent concentrer une fois encore. Elle est ici vouée à l'éclaté des terres, qui ne sont plus des îles. Son symbole le plus évident est dans la langue créole, dont le génie est de toujours s'ouvrir, c'est-à-dire peut-être de ne se fixer que *selon des systèmes de variables* que nous aurons à imaginer autant qu'à définir ».

Plusieurs notions issues soit de la linguistique variationniste de Labov, comme celle selon laquelle il convient de distinguer entre variations stables et changements en cours dans une communauté,

soit de la sociolinguistique classique, comme celle d'autorégulation, pourraient sans doute permettre d'avancer sur le terrain esquissé par Glissant.

« On se demande pourquoi cette langue créole fut la seule à apparaître, et sous les mêmes formes, dans le bassin Caraïbe et l'Océan Indien, et seulement dans les pays occupés par des colons français (...) »

Une des réponses possibles, en tout cas celle que je hasarde, est que la langue française, qu'on répute si férue d'universalité, ne l'était certes pas au temps de la conquête des Amériques, n'ayant peut-être pas à ce moment réalisé son unité normative. Les parlers des Bretons et des Normands, qui eurent alors usage à Saint Domingue et dans les autres îles, déplaçaient une force centripète moins coercitive, pouvaient entrer dans la composition d'une langue nouvelle. L'anglais, l'espagnol, étaient peut-être déjà plus "classiques", se prêtaient moins à ce premier amalgame d'où une langue eût surgi. La langue française unifiée se fût certes imposée elle aussi dans ces territoires sans langue ». (PR p. 111)

L'hypothèse glissantienne de la classicité plus avancée de l'espagnol ou de l'anglais par rapport au français, pour expliquer que des créoles ne soient nés que dans les territoires soumis à colonisation française est très fragile historiquement et, à tout le moins, invérifiable. Il est beaucoup plus simple d'analyser les données socio-historiques concernant la société de plantation et de tenir compte des données démographiques.

« Le compromis créole (métaphorique et synthétisant), favorisé par la structure des Plantations, est provenu à la fois du déracinement des langues africaines et de la déviance des parlers provinciaux français ». (*ibid.*)

Cette fois le linguiste socio-linguiste que je suis (ou que je feins d'être) peut pleinement adhérer aux propos d'Edouard Glissant : la déviance des parlers provinciaux français est une réalité essentielle à prendre en compte dans l'élaboration d'une réflexion sur l'origine et le développement du créole aux Antilles.

Mais on notera que l'auteur de *Poétique de la Relation* reste dans un face-à-face langues africaines / langue française et qu'il ne tranche pas. Ainsi écrit-il un peu plus loin, dans une note de la page 132<sup>7</sup> :

7. Décidément ces deux notes de la p. 132 me chiffonnent !

« J'appelle ici créole – contrairement peut-être aux règles – une langue dont le lexique et la syntaxe appartiennent à deux masses linguistiques hétérogènes : le créole est un compromis ».

Avec cette séparation lexique / syntaxe réapparaît la dichotomisation à nos yeux erronée que commettent beaucoup de non-linguistes.

« Au plan purement grammatical, écrit Robert Chaudenson, il paraît très difficile de mettre en évidence des traits structurels dont l'émergence serait à porter, de façon incontestable, au crédit des langues serviles (...) Il est plus vraisemblable de considérer que, hormis quelques cas, l'influence des esclaves dans la créolisation s'est exercée surtout sur deux plans ; le premier, général, est celui des stratégies d'appropriation (...) le second, plus particulier, tient à des convergences où les langues serviles peuvent alors jouer un rôle dans le choix entre des variantes françaises ou des restructurations possibles »<sup>8</sup>.

8. *Les créoles, op. cit.* 90-92

Provisoirement on conclura ici à un certain flottement de la définition linguistique par Edouard Glissant de l'origine du créole. On a le sentiment que faute d'autre hypothèse, il se rallie à la théorie du substrat mais avec prudence, c'est-à-dire en y introduisant le maximum de variance. Il ne saurait être substratiste puisque ce serait être fixiste, ce qu'il n'a de cesse d'éviter, accusant la linguistique de l'être.

« La linguistique traditionnelle, appliquée à un tel cas, cherche avant tout, à rebours de ce que l'histoire de la langue signale, à classer celle-ci, c'est-à-dire – nous le comprenons bien – à la doter d'un corps de règles et de normes spécifiques qui en assureraient la perdurabilité ». (PR p. 111-112)

L'adjectif « traditionnel » accolé à « linguistique » permet d'accuser un ennemi plus ou moins imaginaire. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le reproche n'atteint pas la créolistique qui cherche surtout à mettre en évidence des procédés d'« autorégulation » internes. Par exemple, s'agissant des marques aspecto-temporelles qui, en créole, se situent en général avant le verbe, dans des périphrases verbales qui étaient très en faveur dans la langue populaire du XVII<sup>e</sup> siècle en France, mais qui ont encouru l'ostracisme des grammairiens. Le créole a développé ce processus alors qu'il était bloqué en français.



« Quoi qu'il en soit, poursuit Glissant, il reste à imaginer des systèmes de variables (...) Il s'agirait bien d'un éventail de choix à l'intérieur de chaque dialecte. Là où l'étymologie ou la phonétique hésiteraient, il faudrait laisser faire à la poétique, c'est-à-dire à l'intuition de l'histoire de la langue et aussi bien de son cheminement dans les marges » (PR p. 111-112).

*Poétique*, le terme est lancé qui nous permet de quitter le terrain de la linguistique *stricto sensu*. On aurait encore pu traiter de la différence que Glissant établit avec fermeté entre créolisation et créolité (p.104), petite pierre malignement lancée dans le jardin de la créolité martiniquaise de Bernabé, Chamoiseau et Confiant, mais ce serait s'éloigner de la ligne de l'origine qui nous sert de fil et que je voudrais considérer pour finir dans la dimension poétique que lui donne Glissant.

### 3. D'une poétique babélique

En vérité, une bonne part des critiques que je viens de faire concernant les fondements linguistiques de la notion de créolisation chez Glissant ne sont peut-être pas totalement pertinentes, dans la mesure où la créolisation n'est pas chez lui un concept linguistique dont la fonction serait uniquement d'expliquer la naissance et le développement du créole, mais bien un concept *poétique* emprunté à la linguistique pour son caractère opératoire et son exemplarité :

« La créolisation qui est un des modes de l'emmêlement – et non pas seulement une résultante linguistique – n'a d'exemplaire que ses processus et certainement pas les "contenus" à partir desquels ils fonctionneraient » (PR, p. 104).

La Relation elle-même et le Tout-monde qui est le produit actif de la Relation

« J'appelle Tout-monde notre univers tel qu'il change et perdure en échangeant et, en même temps, la "vision" que nous en avons. La totalité-monde dans sa diversité physique et dans les représentations qu'elle nous inspire » (TTM, p. 176).

aussi bien que le rhizome qui en est la métaphore concrète

« C'est le rhizome de tous les lieux qui fait totalité, et non pas une uniformité locative où nous irions nous évaporer. »

n'ont pas un efficace comparable à celui de la créolisation. La créolisation est advenue dans l'histoire et advient chaque jour, ayant fait et faisant ainsi la preuve de sa capacité poétique à créer et recréer cette synthèse en mouvement perpétuel qui est, sinon l'être du moins l'étant même du monde interrelationnel d'aujourd'hui, le *Tout-Monde*.

« Le mouvement linguistique de la créolisation a procédé par décantations successives, très rapides, en hiatus, de ces apports [européens et africains] ; la synthèse qui en est résultée n'a jamais été fixe dans les termes, tout en ayant affirmé dès le départ sa pérennité dans les structures » (PR, p. 83).

La langue créole est

« un écho-monde fragile et révélateur, né d'un réel de relation et limité dans ce réel par la dépendance. Les langues parlées, sans exception, sont devenues des échos-monde » (PR, p. 107).

Son apparition imprévue et imprévisible dans un monde régi par l'ordre classique, aux certitudes dogmatiques, a été le signal d'une mutation profonde et d'une transition décisive vers un monde baroque, chaotique et en mouvement perpétuel. Cette périodisation glissantienne d'un âge baroque *succédant* à un âge classique est sans doute un peu trop schématique à l'échelle de l'Europe, où il est difficile de borner aussi nettement les faits ; les forces baroques sont à l'œuvre à l'époque dite classique et innervent nombre de productions littéraires et culturelles, l'âge baroque que nous vivons connaît de fortes offensives néo-classiques sans cesse renaissantes, il n'est que de regarder les nouvelles architectures urbaines qui nous entourent pour s'en rendre compte. Toutefois si l'on considère d'abord le monde atteint par le colonialisme et l'impérialisme, il est possible de se ranger à cette présentation car ce sont bien des forces majoritairement baroques qui ont configuré les cultures latino-américaines, néo-africaines et bien d'autres sur la Terre.

La créolisation est donc un opérateur poétique avéré de la problématique générale de la Relation, opérateur dont la fonction est et sera de décrire comment des « systèmes de variables » interagissent sans se confondre, sans sacrifier leur différence identitaire dans quelque transcendance que ce soit.

Pour creuser un peu plus profondément dans la poétique de Glissant, je voudrais montrer pour terminer que le concept de créolisation est, en tant que poétique, l'instrument-clé de ce qu'on pourrait caractériser comme un néo-babélisme.

Chacun connaît les grandes lignes du récit de la Tour de Babel tel qu'il est raconté dans la Bible (Genèse 11 – 1-9), comment les hommes dirent un jour<sup>9</sup>

9. Je cite d'après la traduction Chouraki (1974) de l'édition de la Pleïade.

*« Allons, bâtissons une ville et une tour  
Sa tête : aux cieux.  
Faisons-nous un nom  
que nous ne soyons dispersés sur la surface de toute la terre »*

comment Yahveh (YHWH), irrité de ce projet orgueilleux, décida de « confondre » leurs lèvres (c'est-à-dire leurs langues).

*« Allons! Descendons ! Confondons là leurs lèvres.  
L'homme n'entendra plus la lèvre de son prochain. »*

ce qui eut pour conséquence que les hommes furent dispersés et cessèrent de « bâtir la ville ».

*« Sur quoi il clame son nom : Bavel, Confusion »*

Il est bien des ambiguïtés dans ce texte très bref, d'une trompeuse clarté. Que signifie ce jeu de mots paronomastique entre Babel, qui vient de Bab-îlu, « porte de Dieu », et la lecture étymologique par le verbe hébraïque *bâlal*, « confondre » ? Les exégètes n'ont pu se mettre d'accord sur ce point pas plus que sur de nombreux autres qui sont pointés dans l'ultime livre de Paul Zumthor<sup>10</sup>.

10. *Babel ou l'inachèvement*, Seuil, 1997.

L'interprétation couramment passée dans l'usage est qu'à un âge communément appelé prébabélien ou adamique, tous les hommes ne parlaient qu'une seule langue, celle d'Adam et donc de Dieu – si tant est que Dieu ait besoin d'une langue pour communiquer – et que pour châtier le projet orgueilleux qu'ils eurent de bâtir une tour pour toucher le ciel et se « donner un nom », c'est-à-dire sortir de l'anonymat, Dieu instaura le plurilinguisme, lequel explique les incompréhensions, les querelles et les guerres. Ainsi relu à la lumière de la version chrétienne du péché originel, le récit de Babel connote positivement le monolinguisme et néga-

tivement le plurilinguisme qui fait obstacle à la diffusion de la parole de Dieu et/ou de la Raison, engendrant les troubles.

Glissant récuse cette vision, renverse le sens du mythe et appelle à reconstruire la tour :

« Par delà les luttes aiguës contre les dominations et pour la libération de l'imaginaire, s'ouvre un champ démultiplié, où le vertige nous saisit. Mais ce n'est pas le vertige qui précède l'apocalypse et la chute de Babel. C'est le tremblement initiatique, face à ce possible. Il est donné, dans toutes les langues, de bâtir la Tour ». (PR p. 123)

Nouveau Prométhée, il installe le plurilinguisme et la créolisation avant l'édification de la Tour, subtilisant ainsi à Dieu l'arme terrible de la *confusio linguarum* et instaurant la diversité dès l'origine (diversité des langues africaines, diversité des français).

Il retrouve ainsi la réflexion d'exégètes arabes du Coran, marginalisés par les lectures fondamentalistes, qui interprétaient le verset célèbre du Coran

« Et le Seigneur apprit à Adam tous les noms »

comme signifiant non pas les noms *arabes* de toutes les choses mais les noms des choses dans *toutes* les langues. Dans son essai intitulé *La langue d'Adam*<sup>11</sup>, Abdelfattah Kilito rappelle les thèses d'Ibn Jinni (X<sup>e</sup> siècle) selon lequel le plurilinguisme était de règle dans les temps du commencement, toutes les langues étant sanctifiées, voire enseignées, par Dieu. Il n'y avait pas alors de langue maternelle, Eve ne se définissant pas en fonction d'une langue particulière. Plurilingues, Adam et Eve ont continué de l'être après avoir été chassés du Paradis et ont transmis à leurs descendants leur plurilinguisme originel.

« Et puis progressivement les choses vont changer. A l'unité dans la diversité des langues succède la discordance dans la monotonie d'une langue. Au départ, les hommes vivaient dans le même espace, et dans les mêmes langues ; avec la dispersion des enfants d'Adam s'effectue l'attachement à un espace particulier et à une langue particulière. S'éloigner de l'espace originel équivaut à s'éloigner du multilinguisme qui déserte peu à peu les mémoires. Chacun oublie toutes les langues, sauf une. Commence alors l'ère des ethnies, des communautés irrémédiablement séparées, autrement dit des langues maternelles »<sup>12</sup>

11. Éditions Toubkal, Casablanca, 1995

12. *op. cit.*, p. 25

Écrire « en présence de toutes les langues », bâtir la Tour « dans toutes les langues », ces formulations qui abondent dans l'œuvre de Glissant ne signifient-elles pas que les lectures du récit de l'origine et de la fondation ont été faites à sens unique, à partir et vers un monolinguisme béat ou fanatique, au détriment d'un plurilinguisme voué aux gémonies mais que l'heure est venue, parce que la créolisation est partout à l'œuvre dans le monde, d'inverser le sens de la lecture de Babel.

Peut-on imaginer d'ailleurs un Dieu méchant et bête qui dénierait aux hommes les bienfaits du multilinguisme ? Confusion et dispersion sont des dons de Dieu, d'un Dieu bon et intelligent, aux hommes. La porte de Dieu (Babel), c'est bien celle qui mène aux savoirs langagiers, c'est donc bien aussi Bavel, le jeu de mots à toute sa raison d'être mais au lieu de traduire ce dernier mot par Confusion, avec toutes ses connotations négatives, pourquoi ne pas songer à « diversité », « mélange », « mixage », « métissage », « différence », voire « opacité » ?

La créolisation est ce processus qui explique au départ le passage d'un état linguistique A à un état linguistique B dans des circonstances spécifiques C, mais c'est aussi un processus général à l'œuvre dans toutes les langues parlées qui affirme que A /se confond-est en présence-est partiellement coinclusif/ de B tout en s'en distinguant. Non pas seulement : // le créole est du français – le français se créolise – le français et le créole sont des langues distinctes // mais aussi // les langues anciennement dominantes émettent des myriades de variantes qui s'organisent en systèmes qui s'éloignent les unes des autres à la vitesse énergétique du cosmos pour mieux se rencontrer.

Daniel Delas  
Université de Cergy-Pontoise